



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE



Direction Départementale
des Territoires de la Loire

Service Eau et Environnement
Pôle nature, forêt et cadre de vie
Cellule forêt

Saint-Etienne, le 2 juillet 2013

Le directeur,
à

Mairie
Avenue Antoine Pinay
BP 148
42403 Saint Chamond cedex

Référence : HM/CP

Vos réf. :

Affaire suivie par : Henri Méjean

Téléphone : 04 77 43 80 53 – Télécopie : 04 77 43 81 34

Objet : Application du régime forestier
Conseil général de la Loire
Communes de St Chamond, St Etienne, La Valla en Gier

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté DT-13-622 portant application du régime forestier à plusieurs parcelles de terrain sur les communes de Saint Chamond, Saint Etienne et La Valla en Gier.

Date d'enregistrement :	
Date limite réponse :	
N° enregistrement : 1332045	
Service en charge :	Elus en charge :
- Urbanisme	M Vafette
-	-
-	-
Services à informer :	Elus à informer :
-	M Roche
-	-
-	-

Le responsable de la cellule forêt
par délégation,

P.O.

Henri Méjean



PJ : 1 arrêté
Copie à :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Direction
Départementale
des Territoires
de la Loire

**ARRETE PREFECTORAL N° DT-13-622
PORTANT APPLICATION DU REGIME FORESTIER
A PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN**

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 211.1, L 214.3, R 214.1 à R 214-2 et R 214-6 à R 214-9 du code forestier ;

VU la délibération du 4 mars 2013 par laquelle la commission permanente du conseil général de la Loire demande l'application du régime forestier à plusieurs parcelles de terrain ;

VU les attestations notariales, l'extrait de matrice cadastrale et les plans cadastraux ;

VU l'avis de l'agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts du 21 juin 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13-28 du 6 juin 2013, portant délégation de signature à M. Jacques Dumez, directeur départemental des territoires par intérim de la Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n° DT-113-515 du 6 juin 2013, portant subdélégation de signature à M. Denis Thoumy , chef du service eau et environnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : relèvent du régime forestier :

Propriétaire	Commune	Section	N° Parcelle	lieu-dit	Surface concernée en ha
Conseil général de la Loire	Saint Chamond	111BD	5	Grange du Bois	0,2240
		111BD	6	Grange du Bois	0,2785
		111BD	10	Grange du Bois	0,2020
		111BD	16	Grange du Bois	1,2400
		111BD	24	Grange du Bois	0,2995
Sous total :					2,2440

Propriétaire	Commune	Section	N° Parcelle	lieu-dit	Surface concernée en ha	
Conseil général de la Loire	Saint Chamond	111BD	25	Grange du Bois	0,7080	
		111BD	27	Grange du Bois	0,4785	
		111BD	31	Bois des Egauds	0,5290	
		111BD	34	Bois des Egauds	2,8090	
		111BD	36	Bois des Egauds	0,3275	
		111BD	41	Bois des Egauds	2,2895	
		111BD	42	Bois des Egauds	1,1310	
		111BD	43	Bois des Egauds	1,2630	
		111BD	53	Les Egauds	1,9185	
		111BD	54	Les Egauds	2,6640	
		111BD	56	Les Egauds	0,2815	
		111BD	58	Les Egauds	0,4135	
		111BD	72	Les Egauds	0,2305	
		111BD	74	Les Egauds	0,2675	
		111BD	84	Salvaris	0,8745	
		111BD	85	Salvaris	0,0140	
		111BD	90	Salvaris	0,3985	
		111BD	99	Le Devet	0,2480	
		111BD	169	Les Crêts	1,2680	
		111BD	172	Les Crêts	0,0120	
		111BD	178	Les Crêts	0,4360	
		111BD	179	Les Crêts	0,5500	
		111BD	181	Les Crêts	0,0260	
		111BD	182	Les Crêts	0,0245	
		111BD	186	Bois des Egauds	1,0170	
		111BD	187	Bois des Egauds	2,7245	
		111BD	189	Les Crêts	0,5486	
		Saint Etienne	190B	6	Aux Adrets Rochetaillée	1,6000
			190B	7	Aux Adrets Rochetaillée	0,6400
			190B	8	Aux Adrets Rochetaillée	0,4420
			190B	15	Aux Adrets Rochetaillée	0,0410
			190B	102	Au Drevet	0,5770
			190B	103	Au Drevet	0,0880
			190B	109	Au Drevet	0,3330
	190B		110	Au Drevet	5,2480	
	190B		111	Au Drevet	0,6020	
	190B		116	Au Crepon	0,1100	
	190B		121	Au Crepon	2,0850	
	190B		122	Au Crepon	0,7210	
	La Valla en Gier		190B	162	Les Bois	0,2120
		190B	168	Les Bois	0,0780	
		190B	171	Les Bois	0,3105	
		190B	173	Les Bois	0,3565	
		190B	177	Les Bois	0,2010	
		190B	269	Le Sapey	4,0355	
		190B	270	Le Sapey	2,4395	
		190B	271	Le Sapey	1,8500	
190B		272	Le Sapey	0,8165		
190B		273	Le Sapey	1,8375		
	190B	276	Le Sapey	2,1658		
	190B	280	Le Sapey	4,2975		
	190B	281	Le Sapey	0,2220		
	BL	2	Font Choreyre	4,0770		
Sous total :					58,8389	
Total :					61,0829	

Application du régime forestier pour une surface de : 61 ha 08 a 29 ca
Nouvelle forêt départementale de Salvaris relevant du régime forestier : 61 ha 08 a 29 ca

.../...

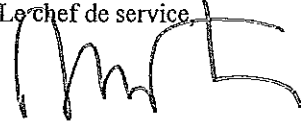
ARTICLE 2 : Cet arrêté est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le président du conseil général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Saint Chamond, à la mairie de Saint Etienne et à la mairie de La Valla en Gier et inséré au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée à M. le directeur départemental des territoires et à Mme le chef de l'unité territoriale de la Loire de l'office national des forêts accompagné du certificat d'affichage.

A Saint Etienne, le 2 juillet 2013

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
par intérim et par subdélégation

Le chef de service



Denis Thoumy

Ampliation adressée à :

- M. le directeur départemental des territoires
- Mme le chef de l'unité territoriale de la Loire de l'office national des forêts

env le 19.07.13

Dossier suivi par : Mme Besson
Responsable du service
☎ 04 77 31 05 31
📠 04 77 31 05 90

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le maire de Saint-Chamond certifie avoir procédé à l’affichage de l’arrêté portant application du régime forestier à plusieurs parcelles de terrain en date du 2 juillet 2013

Cet arrêté a été affiché à compter du 15 juillet 2013 aux lieu et place réservés à cet effet.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Chamond, le 15 juillet 2013

Le maire,

Philippe KIZIRIAN

